



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

hommages nationaux

Question écrite n° 92320

Texte de la question

M. Joaquim Pueyo appelle l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants et de la mémoire sur la reconnaissance de la contribution des républicains espagnols à la Résistance en France. Le 7 octobre 1950, un arrêté du ministre de l'intérieur, M. Henri Queuille, prononçait la dissolution de l'Amicale des anciens FFI et résistants espagnols. En 1976, juste après le décès du général Franco, les anciens combattants espagnols survivants ont pu se regrouper sous le nom de l'Amicale des anciens guérilleros espagnols en France - forces françaises de l'intérieur (AAGEF-FFI). Pour autant le préjudice moral et politique n'a pas été dissipé. Depuis 2 ans, l'AAGEF-FFI sollicite des autorités gouvernementales l'abrogation de l'arrêté de dissolution du 7 octobre 1950 et a su convaincre de nombreuses personnalités politiques et civiles de s'associer à cette démarche. Aussi il lui demande si le Gouvernement envisage de rapporter cet arrêté du 7 octobre 1950 en signe de reconnaissance de la contribution des républicains espagnols à la Résistance en France.

Données clés

Auteur : [M. Joaquim Pueyo](#)

Circonscription : Orne (1^{re} circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92320

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : Anciens combattants et mémoire

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 janvier 2016](#), page 247

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)